REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au centre bourg de RAON L'ÉTAPE n'ayant malheureusement pas été retenue, l'Etat fait part de sa disposition à nous faire bénéficier de moyens mobilisables au titre des politiques de droit commun et de la contractualisation pour nous permettre de poursuivre dans notre volonté de redynamiser le centre bourg.

Pour ce faire, l'Etat nous demande de présenter les axes stratégiques prioritaires qu'il y a lieu de retenir. A ce titre, la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (CCVP) et la Commune de RAON L'ÉTAPE identifient 3 axes : concernant l'habitat, les commerces et services, la mobilité.

I L'HABITAT

La réalisation d'une étude foncière sur la Commune de RAON L'ÉTAPE s'avère indispensable pour mieux connaître l'état du bâti existant et notamment le nombre et la situation des logements vacants, de ceux qui ne sont plus aux normes de confort, de l'habitat indigne et très dégradé, ceci en intégrant les espaces publics, les services et les commerces.

Le diagnostic qui devra en résulter devra permettre d'arrêter les moyens à mettre en œuvre pour résorber les vacances et retrouver des logements effectivement habitables en centre ville, favorisant ainsi sa densification et visant à la maîtrise de l'étalement urbain.

A noter que la ville de RAON L'ÉTAPE est éligible au prêt à taux zéro pour les travaux sur l'habitat ancien. Deux autres communes de la CCVP le sont d'ailleurs aussi : CELLES sur PLAINE et RAON sur PLAINE. Il faudra donc aussi inciter les propriétaires à utiliser ce PTZ.

La maîtrise de l'urbanisme devra passer par l'élaboration d'un PLU intercommunal.

II LES COMMERCES ET SERVICES

En étroite liaison avec les organismes consulaires (CCIT et Chambre des Métiers) et avec l'association des commerçants raonnais « Cœur de ville », la redynamisation du centre bourg doit passer par une revitalisation et la diversification de ses commerces et services, en complémentarité du pôle commercial du centre Leclerc situé à l'entrée de RAON L'ÉTAPE sur la vallée de la Plaine, et des commerces de la vallée.

Il s'agit d'œuvrer fortement pour la réappropriation de « boutiques » qui ont dû fermer : en délimitant un périmètre adéquat de préemption sur les fonds de commerce, en aidant à la rénovation des fonds existants et qui trouveront preneurs, en créant des animations régulières dans le centre commercial, notamment en lien avec le marché hebdomadaire du samedi matin dont il est nécessaire de renforcer et développer l'attractivité.

Un schéma de développement commercial et artisanal doit être mis en œuvre. La création d'un club d'entrepreneurs doit être ouverte bien sûr à tous les entrepreneurs, les « simples » commerçants et artisans en faisant partie.

III LA MOBILITE

Aujourd'hui, la route départementale mais aussi la véloroute voie verte relie l'ensemble des communes de la CCVP.

Mais cela ne suffit pas pour assurer une mobilité optimale entre les « 3 RAON » (RAON L'ÉTAPE, RAON sur PLAINE et RAON les LEAU). Aussi apparaît-il nécessaire de mettre en place une navette avec minibus et création d'une centrale de mobilité, toujours en lien avec l'association des commerçants qui devrait inclure les commerçants et artisans de la vallée.

La véloroute voie verte ne doit pas être en reste et mérite que soit développée son attractivité (mise à disposition de vélos électriques et autres petits véhicules électriques ou hybrides).

ON LE VOIT : tout le territoire intercommunal est concerné par ces 3 axes qui sont étroitement liés : ils font partie d'un seul projet qui devra être piloté par un chef de projet.